

Conseil scientifique

4 DECEMBRE 2017

Projet de procès-verbal

		NOM	Prénom	Présence/Absence
Présidente du CS (parmi les personnalités qualifiées)	Institut Max Planck Luxembourg	RUIZ	Hélène	Excusée
Personnalités qualifiées	IRT SystemX	AKNIN	Patrice	Présent
	Institut d'Optique Graduate School	ASPECT	Alain	Excusé
	IRT Saint-Exupéry	AUBARD	Xavier	Présent
	Institut Curie	GOUD	Bruno	présent
	Université Paris-Sud	PAULIN	Christine	Excusée
	Renault SAS	PERRIN	Jérôme	Présent
	ENSAE ParisTech	POUGET	Julien	Excusé
	SAFRAN Aircraft Engines	RUIZ-SABARIEGO	Juan-Antonio	Excusé
	Université Paris-Sud	AUGÉ	Étienne	Excusé
Représentants d'institutions partenaires	ENS (Paris Ulm)	BACH	Francis	Excusé
	CNRS	LEFORT-DAVID	Clarisse	Excusée
	Université Sorbonne Paris Cité	NIAYESH	Ladan	Excusée
	INRIA	SILLION	François	Excusé

Collège A (professeurs des universités)	LBPA	CHERFILS	Jacqueline	Présente
	Département EEA, laboratoire SATIE	GABSI	Mohamed	Présent
	Département Chimie, laboratoire PPSM	MIOMANDRE	Fabien	Présent
	CMLA	NIKOLOVA	Mila	Excusée
Collège B (autres personnels d'enseignement et de recherche)	Département Génie Civil, LMT	GIRY	Cédric	Présent
	Département Sciences sociales, IDHES	FAGES	Volny	Excusée
	Département Génie Mécanique, LMT	LAVERNHE	Karine	Présente
	Département de Mathématiques, CMLA	MEINHARDT-LLOPIS	Enric	Présent
Ingénieurs de recherche	Institut d'Alembert	MATHET	Véronique	Présente
Usagers de l'Ecole	LMT	JACOMME	Charlie	Présent

12 votants

Membre de droit :

Président de l'ENS Paris-Saclay	ZALIO	Pierre-Paul	Présent
---------------------------------	-------	-------------	----------------

Invités permanents Présidence :

Vice-présidente chargée des moyens	DURIEU	Cécile	Excusée
Vice-président chargé de la recherche	NAKATANI	Keitaro	Présent
Vice-président chargé de la formation	LARTIGUE	Claire	Excusée
Vice-présidente déléguée aux études et à la vie étudiante	DE SA	Caroline	Présente
Directeur général des services	TAVERNIER	François	Présent

Invité :

Responsable du service Valorisation	HAMON	Christian	Présent
-------------------------------------	-------	-----------	----------------

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (séance du 23 juin 2017) – Vote	3
II.	Points d'actualité (Information)	3
1.	Evolution du chantier de Paris-Saclay.	3
2.	Actualité pédagogique et scientifique	3
1.	Projet d'université cible (Idex Paris-Saclay)	4
III.	Appel à projets Booster (Information)	6
IV.	HCERES (Haut Conseil d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) : présentation des unités de recherche à évaluer (Information)	8
V.	Congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) – avis du conseil scientifique sur le nombre de semestres à financer pour l'année 2018-2019 (Vote).....	10
VI.	Questions diverses	11

La séance s'ouvre à 9 heures 15.

En l'absence d'Hélène Ruiz, Présidente en titre de l'instance, il convient de désigner un président de séance, conformément à l'article 15 du règlement intérieur de l'instance.

Patrice Aknin est élu à l'unanimité Président de séance.

Pierre-Paul ZALIO indique que le Conseil scientifique compte deux nouveaux membres, Cédric Giry, élu en qualité de maître de conférences dans le collège B, et Charlie Jacomme élu dans le collège d'usagers de l'école.

Les deux nouveaux membres se présentent.

Pierre-Paul ZALIO précise par ailleurs qu'Hubert Girault a quitté le conseil, regrettant que l'instance ne soit pas une instance décisionnaire. Pierre-Paul ZALIO rappelle qu'il importe que le Conseil scientifique soit un véritable lieu de débats. Ceux-ci doivent permettre de faire évoluer des projet en cours d'élaboration, telle la présentation de ce jour du projet « Booster ». Certains points y font l'objet d'un vote, comme celui portant sur l'évaluation HCERES des laboratoires. D'autres, comme celui des Congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT), au-delà de leurs aspects techniques, permettent de discuter la politique de formation et de recherche de l'Établissement.

Jérôme Perrin rejoint la séance à 9 heures 25.

I. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (séance du 23 juin 2017) – Vote

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

II. Points d'actualité (Information)

1. Evolution du chantier de Paris-Saclay.

Pierre-Paul ZALIO indique que plusieurs scénarios de déménagement seront en cours d'étude, en fonction des dates de livraison. En tout état de cause, la rentrée des élèves dans les nouveaux locaux est programmée pour le 1^{er} septembre 2019. Le processus de cession des locaux de Cachan à l'Établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) est également en cours. Cette session permettra l'installation ultérieures d'écoles supérieures privées, d'entreprises et de logements.

2. Actualité pédagogique et scientifique

La réalisation des concours a été satisfaisante pour l'ENS Paris-Saclay ; le nombre d'étudiants étrangers est, en outre ,en progression.

La « Journée des carrières normaliennes » s'est tenue avec succès le vendredi précédant la présente séance. Le Japon y était à l'honneur. Elle a donné lieu à des présentations sur les carrières dans les grands corps de la Fonction publique. Sylvie Retailleau, présidente et l'Université Paris-Sud et ancienne de l'Ecole, a conclu la journée par une conférence sur l'avenir de l'Université. En outre, la remise des diplômes le même jour a donné lieu à la présentation de témoignages d'élèves qui illustraient la diversité et la générosité des profils.

En juin, la Journée de l'ENS a permis à l'ensemble du personnel de visiter le chantier.

L'actualité scientifique a été marquée par plusieurs anniversaires : celui du master Mathématiques/Vision/Apprentissage (MVA, 20 ans), du master parisien de recherche en informatique (MPRI, 20 ans) et de l'institut Farman (10 ans).

Trois opérations de recherche de 2017 peuvent être soulignées : la Maison des Sciences de l'Homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay) a organisé son colloque inaugural. Le Centre de calcul Fusion a été lancé dans les murs de l'Institut du Développement et des Ressources en Informatique Scientifique (IDRIS), avec le soutien d'un Contrat de Plan Etat-Région (CPER), afin de répondre aux demandes de calcul de nombreux laboratoires. Enfin, la plateforme de fabrication additive a été installée. Soutenue par Paris-Saclay, elle constitue une initiative de collaboration avec Safran.

Parmi les colloques organisés, on peut relever ceux dans le cadre des projets de recherche Paris-Saclay, dont l'IRS Momentom et deux Labex.

Pierre-Paul ZALIO rappelle la journée en hommage à Bernard Decomps en février (décès survenu en fin d'année 2016).

La remise des docteurs honoris causa à Daron Acemoglu, Charbel Farhat et à Michael Grätzel a constitué un moment symbolique très fort de la vie scientifique de l'Ecole.

Plusieurs prix et distinctions ont été décernés à des membres de l'École, tel Yves Meyer qui a reçu le prix Abel. En outre, plusieurs médailles du CNRS ont gratifié les travaux de membres des laboratoires de l'Ecole et d'anciens élèves.

Keitaro Nakatani a été honoré par le ministère des affaires étrangères du Japon et Nathalie Carrasco, une ancienne de l'Ecole, a reçu l'Ordre national du mérite.

L'actualité internationale a été marquée par l'accueil d'un groupe de lycéens d'Afrique du Sud.

Un partenariat de recherche a donné lieu à une visite d'une délégation importante de l'Université Gottfried Wilhelm Leibniz de Hanovre.

Quant aux relations avec l'Inde, elles ont donné lieu à l'institution d'un partenariat entre les Indian Institute of Science Education and Research (IISER) et les ENS au sein d'un consortium et à la signature de la création de l'UMI RELAX.

L'année du Japon organisée à l'ENS s'est notamment concrétisée par la signature de certains accords avec Kyoto et Chiba.

Par ailleurs, l'Ecole a accueilli une délégation des Philippines.

Les relations avec Taiwan ont été renforcées à l'occasion du déplacement d'une mission réunissant l'ENS Paris-Saclay et l'Université Paris-Saclay.

Enfin, une visite en Tunisie a permis de confirmer la création du Collège franco-tunisien pour les sciences expérimentales.

Xavier AUBARD rejoint la séance à 9 heures 45.

1. Projet d'université cible (Idex Paris-Saclay)

Pierre-Paul ZALIO annonce l'approbation du projet IDEX de Paris-Saclay par le Conseil d'administration de l'Ecole le vendredi précédant la présente séance.

Pierre-Paul ZALIO rappelle la déclaration du président de la République en date du 23 octobre 2017 indiquant privilégier une dynamique de Paris-Saclay à deux acteurs.

Par conséquent, l'École Polytechnique constituera avec quelques autres écoles un projet différent, laissant ainsi l'Université Paris-Saclay créer son projet avec Agro Paris Tech, CentraleSupélec, l'ENS Paris-Saclay, l'Institut d'optique Graduate School (IOGS), l'Institut des hautes études scientifiques (IHES) et le concours actif des organismes (CNRS, CEA, INRIA, INSERM, INRA, ONERA).

Tous ces acteurs construiront ensemble une université à la fois de recherche et inclusive, qui associera les universités d'Evry et de Versailles. Ce projet prévoit la création d'un établissement dédié au premier cycle, afin de concilier l'accueil des bacheliers et la constitution d'une filière sélective en licence en vue de parcours longs.

L'École conservera sa personnalité morale et juridique, elle continuera de sélectionner ses élèves, de délivrer son propre diplôme et disposera des moyens dédiés pour rémunérer les élèves normaliens et leur proposer des contrats doctoraux spécifiques.

Patrice AKNIN demande si le document présenté est la version définitive.

Pierre-Paul ZALIO le confirme.

Jérôme PERRIN demande si l'École des hautes études commerciales de Paris (HEC) s'est prononcée.

Pierre-Paul ZALIO répond par la négative. Cette école réserve en effet sa réponse, en raison des contacts qu'elle entretient par ailleurs avec l'École Polytechnique.

Jérôme PERRIN demande si le CEA aura une double appartenance, en raison de l'existence des deux projets distincts.

Pierre-Paul ZALIO indique que le CEA a indiqué que la très large majorité de ses chercheurs relèveraient, notamment pour la signature de leurs publications, de l'Université Paris-Saclay ; cependant, les unités mixtes de recherche (UMR) peuvent rester transverses.

Patrice AKNIN souligne que les unités de recherche souhaitent conserver leurs relations avec les uns et les autres.

Bruno GOUD suggère que les *graduate schools* du type de l'ENS Paris-Saclay, qui sont plutôt ciblées vers la formation, s'appuient davantage sur la recherche et les UMR. Il regrette le flou entretenu autour de la position des *graduates schools* disciplinaires.

Pierre-Paul ZALIO reconnaît que ce sujet doit encore être travaillé, notamment pour définir les *graduates schools* thématiques. En revanche, il estime que la position de l'ENS Paris-Saclay est claire : elle est la seule grande école multidisciplinaire – donc transversale –, pré-doctorale et qui inclut la recherche dans ses murs. La notion de *graduate school* place la recherche au cœur du projet de l'École.

Bruno GOUD demande si les écoles doctorales disparaîtront à terme.

Pierre-Paul ZALIO précise que ces écoles existent aujourd'hui à l'échelle du projet de la Communautés d'Universités et Etablissements (ComUE). L'École polytechnique demandera probablement une accréditation pour le doctorat, sauf peut-être dans quelques secteurs d'intense collaboration.

Patrice AKNIN souligne que les collaborations perdureront entre les différents acteurs de la recherche. L'atterrissage sera différent en raison de la coexistence des deux projets.

En outre, il conviendra de régler la question des masters qui seront très probablement concernés.

Pierre-Paul ZALIO indique que le sujet des masters est actuellement étudié de près. Dans certaines filières, les étudiants de Polytechnique sont peu engagés. Pour d'autres, il faut envisager la co-accréditation : par exemple en économie et en chimie.

Compte tenu du fort soutien du ministère de la Défense au projet autour de l'X, Pierre-Paul ZALIO sera particulièrement attentif au fléchage vers l'Université Paris-Saclay des moyens apportés par l>IDEX, notamment sur certains projets transverses.

Patrice AKNIN souhaite que le Conseil scientifique soit tenu informé des avancées et soit associé à la réflexion au sujet des impacts du projet sur les laboratoires.

III. Appel à projets « Booster » (Information)

Keitaro NAKATANI indique que cet appel à projets répond à la stratégie de l'École.

Keitaro NAKATANI rappelle qu'une note a été présentée en février 2017 qui dressait un état des lieux des relations internationales en formation et en recherche. A la suite de cette réflexion, l'ENS Paris-Saclay a lancé un appel à projets intitulé « Booster ». Ce dernier prend appui sur la notoriété des laboratoires au niveau international (échanges, publications) et sur le lien existant entre formation et recherche (stages à l'étranger, année recherche prédoctorale à l'étranger (année ARPE)).

La réflexion est partie du constat que les actions menées sont souvent trop ponctuelles. Si on souhaite augmenter l'attractivité de l'École et offrir des actions plus structurées en termes de visibilité, sans pour autant limiter les initiatives, une partie de ses moyens devra être consacrée à cet appel à projets.

Les projets soumis doivent s'appuyer sur des collaborations de recherche, promouvoir l'interaction et consolider les actions. Ainsi, ils pourront notamment concerner des structures de recherche de type CNRS.

Dans le domaine de la formation, les projets pourront favoriser le développement des doubles diplômes en masters et doctorats, en proposant des intégrations master/doctorat.

L'appel à projets lancé au mois d'avril 2018 devrait aboutir à un démarrage des projets retenus dès le mois de septembre 2017.

Le projet Booster permet de financer entre autre des bourses et des invitations de professeurs. Il doit prendre pour cible un établissement ou un groupe d'établissements et s'inscrire dans la stratégie de Paris-Saclay.

L'École compte sur un effet « tache d'huile » de cette initiative entre les différentes disciplines, afin d'étendre au niveau de l'Établissement ce qui se pratique déjà au sein de certains laboratoires.

Le financement prévu s'élève à 80 000 euros sur deux ou trois ans. Il n'a pas vocation à pérenniser les projets. En effet, d'autres ressources doivent prendre le relais, notamment au niveau des projets européens.

Bruno GOUD s'enquiert des modalités de sélection des projets.

Keitaro NAKATANI indique qu'une commission sera constituée au printemps 2018. En outre, la Présidence procédera à un arbitrage.

La décision s'appuiera sur des critères de qualité scientifique et sur la pertinence de la feuille de route proposée. Elle s'attachera plus particulièrement à évaluer les signes d'engagement crédibles des différents partenaires.

Pierre-Paul ZALIO précise qu'il convient de trouver le bon équilibre entre les projets ouverts et la consolidation des autres projets. Par conséquent, un jury *ad hoc* sera réuni. L'instruction des dossiers pourrait être confiée à une instance du type « Conseil scientifique ». Cependant, une telle tâche implique une forte charge de travail et nécessite une grande agilité en terme de calendrier. C'est pourquoi une solution s'apparentant au fonctionnement du FONds de SouTien aux Entreprises Régionales (fonds FOSTER) est envisagée.

Patrice AKNIN suggère que plusieurs membres du Conseil scientifique y participent sur la base du volontariat.

Pierre-Paul ZALIO souscrit à cette suggestion.

Xavier AUBARD demande si les projets bénéficieront d'un budget alloué ou s'ils devront chercher des fonds.

Pierre-Paul ZALIO indique que le fonds dégagé correspond au redéploiement d'une fraction du budget actuellement consacré aux professeurs invités et aux opérations entrantes des étudiants. Ce budget est aujourd'hui constant. Cependant, il n'est pas exclu de faire appel au mécénat industriel.

Cédric GIRY demande si les mécanismes de financement, notamment ceux dédiés à l'invitation de professeurs seront désormais intégrés à Booster.

Pierre-Paul ZALIO indique que tous les mécanismes ne seront pas intégrés à cet appel à projets.

Il convient cependant de mesurer les faiblesses du dispositif actuel. D'une part, le programme de professeurs invités est parfois associé à des effets d'aubaine sans réelle orientation stratégique. D'autre part, les bourses de master correspondent à des programmes gérés par les relations internationales. C'est pourquoi il convient de dégager une cohérence stratégique.

Cédric GIRY demande si l'objectif de l'appel à projets Booster est d'environner les années ARPE.

Pierre-Paul ZALIO le confirme tout en rappelant qu'il est également laissé aux étudiants la possibilité de proposer des collaborations en autonomie, dans un cadre moins bordé.

Patrice AKNIN observe que les objectifs annoncés prévoient peu de développement international. De plus, la réflexion sur la partie recherche semble plus poussée que pour la partie formation. Il conviendrait de construire de véritables filières de formation, au-delà de la seule bi-diplomation.

En outre, Patrice AKNIN s'enquiert d'une ambition qui dépasse les limites de l'Europe.

Pierre-Paul ZALIO explique que la réflexion n'est pas encore pleinement aboutie. Les objectifs du projet comprennent la création d'une filière internationale du diplôme, qui implique de trouver des partenaires afin de créer un véritable parcours de formation international. A ce titre, l'École compte plutôt des partenaires non européens : le Japon et l'Inde.

De plus, l'offre de formation doit s'articuler avec des formations plus larges, tels les Master Erasmus Mundus. Cependant, l'emboîtement de telles formations avec le projet Booster s'avère complexe, en raison des différences de temporalité entre les dispositifs.

Patrice AKNIN souhaite que le document précise les perspectives de co-diplomation.

IV. HCERES (Haut Conseil d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) : présentation des unités de recherche à évaluer (Information)

Keitaro NAKATANI présente la liste des entités de recherche qui feront l'objet d'une demande d'évaluation de l'HCERES.

Les entités concernées comprennent quatorze unités de recherche "classiques" (laboratoires), six fédérations, une unité mixte internationale et un GIS.

Le Centre de recherche en design (CRED) demande sa création comme équipe d'accueil.

Le Laboratoire de Sciences, Techniques, Education, Formation (STEF) ne sera pas renouvelé en raison du retrait de la tutelle de l'ENS Lyon et de la réduction de ses effectifs.

Le Centre de Recherche en Economie STatistique (CREST) prévoit d'intégrer l'ENS Paris-Saclay en qualité de quatrième tutelle.

La majeure partie des unités sont en renouvellement : Laboratoire Universitaire de Recherche en Production Automatisée (LURPA), Laboratoire de Mécanique et Technologie (LMT), Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Energie (SATIE), Laboratoire de Biologie et Pharmacologie Appliquée (LBPA), laboratoire de Photophysique et Photochimie Supramoléculaires et Macromoléculaires (PPSM).

Quatre unités sont susceptibles de connaître des recompositions : Le Laboratoire de Mécanique et Technologie (LMT) et le Laboratoire Spécification et Vérification (LSV) sont en discussion pour des rapprochements avec d'autres structures ; le Laboratoire de Photonique Quantique et Moléculaire (LPQM) et le Laboratoire Aimé Cotton (LAC) étudient l'éventualité d'une recomposition

Quant au Centre de Mathématiques et de Leurs Applications (CMLA), il envisage la création en son sein d'une Equipe de Recherche Labélisée (ERL), qui pourra bénéficier de tutelles distinctes. Cette ERL intégrera les membres actuels de l'unité Cognac-G.

La liste présentée, établie sur les seuls critères du HCERES ne comprend pas certaines unités, pourtant actives, telle la Fondation Jacques Hadamard.

La question de la pertinence des UMR multi sites et multi ComUEs se pose.

Par ailleurs, il convient de s'interroger sur la structuration du soutien à la recherche.

Jérôme PERRIN observe qu'il serait pertinent de regrouper le LAC et le LPQM.

Pierre-Paul ZALIO précise que, tous les acteurs sont conscients de la nécessité de créer un grand laboratoire de physique avec les partenaires de l'Université Paris-Saclay, en termes de qualité des chercheurs. Le Conseil scientifique sera saisi de cette question, qui sera tranchée au mois de janvier 2018 entre tutelles.

Jérôme PERRIN s'enquiert des possibilités offertes par Paris Sud pour éviter la disparition du STEF.

Pierre-Paul ZALIO signale qu'il existe une tension entre des recherches relevant du champ disciplinaire des sciences de l'éducation et des initiatives qui relèvent de l'expérimentation en innovation pédagogique. L'ENS pourrait peut-être profiter de sa participation à l'Institut Villebon-Georges Charpak pour construire un nouveau type de laboratoire.

Jérôme PERRIN observe l'indéniable succès de l'enseignement privé basé sur l'expérimentation. Il suggère de se rapprocher des acteurs pertinents de ce domaine.

Charlie JACOMME craint que le trop grand nombre de regroupements n'appauvrisse le système en place.

Pierre-Paul ZALIO rappelle que la recombinaison des unités de recherche ne doit pas se faire au détriment de l'intrication concrète et quotidienne entre la formation et la recherche. La préservation de cette intrication est un point d'attention constant.

Bruno GOUD s'enquiert de l'avenir des structures de biologie.

Pierre-Paul ZALIO partage le souci de mieux comprendre la projection du LBPA dans le projet Paris-Saclay.

Jacqueline CHERFILS estime qu'il s'agit d'un point important, en raison, notamment de l'absence de feuille de route. Cependant, la perspective de tisser des liens avec la faculté de pharmacie (Université Paris-Sud) est une opportunité à saisir.

Patrice AKNIN demande si les différentes évaluations sont envisagées par des comités identiques, ce qui favoriserait le traitement des rapprochements.

Keitaro NAKATANI indique qu'il est en effet question de rapprocher certains comités d'évaluation.

Mohamed GABSI souhaite rappeler la spécificité des laboratoires rattachés à l'ENS Paris-Saclay. Depuis les années 90, la recherche a pris une place importante au sein de l'École. Pour autant, Mohamed GABSI regrette que les normaliens préfèrent désormais s'orienter vers des laboratoires, extérieurs à l'École. Le SATIE pâtit de tels choix. C'est pourquoi il suggère de fixer des quotas de Contrats Doctoraux Spécifiques pour Normaliens (CDSN) destinés aux laboratoires de l'ENS Paris-Saclay.

Par ailleurs, Mohamed GABSI s'enquiert d'une éventuelle évaluation interne des fédérations de recherche. Il souhaiterait disposer d'un bilan sur les dix années d'activités de l'Institut Farman.

Concernant l'affectation des CDSN, Pierre-Paul ZALIO rappelle la règle dite « 10, 20, 30, 40 ». En effet, il est prévu de conserver 10 % des CDSN en interne, soit 12 ou 13 contrats doctoraux potentiels, pour 13 laboratoires. De plus, il est prévu que 20 % des CDSN restent dans le périmètre de l'Université Paris-Saclay. Ainsi, 36 étudiants poursuivent leur travail dans un environnement très proche de l'ENS Paris-Saclay ou en son sein.

En outre, l'École peine à respecter un engagement de placer 40 % des CDSN en province. De tels affectations ne rencontrent pas l'engouement des étudiants dans certaines disciplines. La question de la politique de répartition des CDSN pourra faire l'objet d'un point dans un prochain Conseil scientifique.

Patrice AKNIN demande si les CDSN peuvent être affectés à l'étranger.

Pierre-Paul ZALIO indique que de tels affectations ne sont pas prévus juridiquement. Toutefois, elles restent possibles dans le cadre d'une co-tutelle.

Quant à l'Institut Farman, il a présenté ses activités lors d'une précédente séance du Conseil scientifique. Par ailleurs, une évaluation de cet institut par l'HCERES a été demandée.

Un institut fédératif peut répondre à trois utilisations possibles : un objet interne pour faire travailler ensemble les UMR du site ; une structure pour adresser des problématiques transversales ; un objet de coordination interne qui permet d'optimiser les ressources de soutien à la recherche.

Patrice AKNIN souligne qu'un tel institut peut également s'ouvrir sur d'autres structures externes à l'ENS Paris-Saclay.

Pierre-Paul ZALIO le confirme.

Par ailleurs, Pierre-Paul ZALIO estime que le déficit de CDSN au SATIE provient du peu de corrélation entre les stratégies du département et du laboratoire.

Mohamed GABSI estime que le taux de 10 % de CDSN dévolu aux laboratoires de l'École n'est pas suffisant.

Pierre-Paul ZALIO indique que cette règle, fixée avec le ministère, existe depuis plus dix ans.

Mohamed GABSI précise que le laboratoire qui précédait le SATIE était mieux fourni.

Patrice AKNIN estime qu'il s'agit là d'un sujet d'intérêt. Un point sur la politique de répartition des CDSN lors d'une prochaine séance donnera l'occasion d'aborder ce sujet ainsi que l'offre concurrente des différents départements.

Mohamed Gabsi quitte la séance à 11 heures 55.

V. Congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) – avis du conseil scientifique sur le nombre de semestres à financer pour l'année 2018-2019 (Vote)

Keitaro NAKATANI indique que les demandes des deux précédentes campagnes comprennent de nombreux projets de coopérations internationales, pour des missions de longue durée ou dans le cadre de laboratoires internationaux. Certains dossiers ne sont présentés que pour l'attribution par examen local.

Cette année, l'École propose 6 semestres contre 4 l'année précédente.

Pierre-Paul ZALIO précise que les congés sabbatiques demandés par les universitaires ont pu faire l'objet d'une soumission au Conseil National des Universités (CNU) au préalable. En cas d'avis favorable, l'École est tenue de l'appliquer. L'Établissement décide de fournir un effort particulier en accordant ces six semestres ce qui représentent environ 360 000 euros de masse salariale.

Le Conseil d'administration restreint formalise ces attributions. Depuis plusieurs années, l'ENS Paris-Saclay propose quatre semestres, qui complètent les demandes acceptées au préalable par le CNU. Néanmoins, certains enseignants-chercheurs ne préfèrent pas soumettre au préalable leur demande au CNU.

Patrice AKNIN souhaite que le passage des demandes devant le CNU soit plus injonctif.

Pierre-Paul ZALIO souligne que l'augmentation proposée ce jour est relativement importante. Elle est justifiée par le souhait de disposer d'enseignants plus performants en recherche, qui doivent

donc disposer de davantage de temps. De plus, le nombre de semestres proposés était jusque-là légèrement insuffisant par rapport aux demandes effectives.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité le nombre de six semestres à financer pour l'année 2018-2019 dans le cadre des Congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT).

VI. Questions diverses

Patrice AKNIN demande si les participants souhaitent aborder des questions diverses.

Xavier AUBARD s'enquiert des actions possibles pour renforcer les ressources propres au service de la politique de recherche de l'établissement.

Pierre-Paul ZALIO indique étudier la possibilité de mobiliser les *overheads* pour recruter. La deuxième piste possible est la rénovation de la formation continue, mais cela offre à court terme peu de marge de manœuvre. Enfin, l'École pourrait adopter une tarification plus élevée de ses formations pour les étudiants étrangers. En outre, la question du mécénat qui reste un sujet à construire pour l'École, qui requiert de proposer aux mécènes des projets attractifs et mobilisateurs.

Jérôme PERRIN souligne l'importance de l'éthique numérique dans un contexte de fort développement de la robotique et de l'intelligence artificielle. Il convient que l'École s'empare de ce sujet transverse, à l'instar de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), du CNRS et du CEA, et indépendamment de la charte d'éthique.

Patrice AKNIN souligne que l'Institut de convergence Data-IA peut être approché sur ce sujet qui crée une grande effervescence en France.

Jérôme PERRIN estime que l'ENS Paris-Saclay peut se positionner d'un point de vue plus opérationnel, notamment au sujet de la formation professionnelle.

Patrice AKNIN estime que la prise de position de l'École permettrait d'éviter que le domaine ne soit préempté par les GAFAs.

Jérôme PERRIN signale que Telecom et CentraleSupélec ont monté un parcours de formation doctorale sur le sujet.

La séance est levée à 12 heures 30.